

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 25 janvier 2007, a adopté les règlements suivants :

RCG 07-002 Règlement du conseil d'agglomération modifiant les plans des réseaux des conduites principales

Ce règlement a pour objet d'inclure dans le réseau principal une conduite de 815 m dans le prolongement du boulevard Pierrefonds.

RCG 07-003 Règlement du conseil d'agglomération modifiant les plans des réseaux des conduites principales

Ce règlement a pour objet d'inclure dans le réseau principal une conduite de 690 m dans le prolongement projeté du boulevard Cavendish, jusqu'au boulevard Henri-Bourassa.

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 6 mars 2006

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon